

Témoignages

ORGANE DE DÉFENSE POUR LES SANS DÉFENSE

Bureau: 117 rue Charles-Gounod, St-Denis
imp. prop. directeur: D^r R. Vergès N^{alite} F^{rse}
directrice déléguée D^{me} A. Oypoury N^{akte} F^{rse}

MARDI

3 FÉVRIER 1948

Bihebdomadaire paraissant mardi et vendredi
n°: 270 — 5^{me} année
Tirage: 3.725 - abonnement mensuel: 20 frs

IL EST INADMISSIBLE
QUE
LE CONSEIL
DE PRÉFECTURE
PUISSE REFUSER
L'ENQUÊTE
QUE LE PEUPLE RÉCLAME
SUR
LES OPÉRATIONS
ÉLECTORALES
DU 19 OCTOBRE 1947
A SAINT-DENIS

A la Réunion, le riz est à 23 fr. 15 le kilo

... ET UNE MÈRE DE 4 ENFANTS
TOUCHE UNE ALLOCATION
DE 15 FR. PAR MOIS!

suite de l'interview de
Hippolyte Piot
Conseiller de l'Union Française

J'AURAI encore beaucoup à dire sur le sort des travailleurs réunionnais, et sur l'exploitation qu'ils subissent...

On ne sait pas en France comment vivent les ouvriers de nos usines, dans des camps formés de misérables PAILLOTES et de CABANONS, ou anciennes écuries désaffectées: ce sont de longs bâtiments en pierre, disposés en galeries: des « logements » à ouverture unique, sans fenêtres, sans hygiène. Pas d'eau, pas de cabinet. Les gens y vivent pêle-mêle, comme des animaux en liberté, et avec eux!

Prenez encore une fois le cas du petit planteur de canne à sucre, qui a une récolte de 900 tonnes. En principe, l'ordonnance réglementant le colonat partiaire l'astreint à abandonner un tiers de cette récolte au propriétaire (c'est déjà une amélioration par rapport au régime précédent, où c'était la moitié ou plus que le colon devait céder).

Mais en fait, le planteur qui a tous les frais à sa charge: fumure, risques divers, etc..., doit, une fois livrées ses 300 tonnes, faire transformer les 600 restantes en sucre chez l'usinier — qui est souvent le propriétaire lui-même. Pour payer la transformation il doit abandonner encore un nouveau tiers, soit 200 tonnes. Compte tenu du « jeu de balances » — car il n'existe pas de balances automatiques chez nous — c'est plus de la moitié et près des 2/3 de sa récolte, que le colon doit céder, et celui qui a récolté 900 tonnes n'en a plus que 300 à 400 au bout de toutes ces opérations. Il vend au prix fixé par les propriétaires-usiniers, lesquels revendent ensuite au prix fort et gagnent ainsi chaque année des dizaines de millions.

Où en est, à la Réunion, l'application des lois sociales qui devrait se faire automatiquement depuis que votre Ile a été transformée en département français?

Malgré les efforts de nos parlementaires, que nous poursuivons et que nous ferons appuyer par tout le peuple, les mesures que nous attendions de l'assimilation n'ont pas encore été prises.

Les vieux et les vieilles attendent toujours leur retraite.

Les allocations familiales? Jugez vous mêmes s'il est possible de vivre AVEC 15 FR. PAR MOIS, A PARTIR DU 4^{me} ENFANT — à condition qu'aucun ne soit âgé de plus de 13 ans. — Le salaire minimum, fixé officiellement à 75 frs par jour, n'est pas respecté par certaines entreprises; beaucoup d'ouvriers ne sont encore payés que 50 à 60 francs. Et cependant le riz est à 23 francs 15 le kilo. Un ouvrier agricole père de famille, ne peut même pas arriver à en ache-

ter 3 kilos dans la journée. Pourtant il a aussi d'autres besoins. Il faut encore signaler la consommation formidable d'alcool qui se fait à la Réunion, grâce à laquelle on cherche à maintenir la population dans un état d'abrutissement.

Et maintenant le vote du budget vient encore décevoir les espoirs des Réunionnais en retardant de six nouveaux mois l'application des lois sociales dans les départements d'outre-Mer. Un amendement de Bissol, député de la Martinique, tendant à appliquer celles-ci dès le 1^{er} Janvier, a été repoussé, le groupe communiste et ses apparentés s'étant seuls prononcés en sa faveur. Babet député réactionnaire de l'Ile, a voté contre avec ses collègues de la Métropole.

Des progrès ont-ils été réalisés du point de vue de la justice et de la démocratie politique?

Très peu. La justice et l'administration sont toujours, pour une large part, aux mains des colonialistes. Des pressions de toutes sortes sont exercées sur les hommes politiques. On commence par tenter de les corrompre, leur offrir de l'argent; s'ils résistent, on les menace de représailles sur leurs familles, de révocations si ce sont des fonctionnaires, de licenciement si ce sont des ouvriers.

Tous les militants républicains et démocrates restés fermes et intègres ont connu les juges d'instruction, les poursuites, la prison.

Moi-même, pendant une certaine période, j'ai dû faire trois visites par semaine au juge d'instruction. On a d'abord essayé de se débarrasser de moi, en me mobilisant dans un peloton, en 1945, pour mettre fin à mon activité syndicaliste qui les gênait. Un mois après, j'étais libéré, et le mois suivant élu maire de St-Louis.

On a voulu alors m'acheter pour 450 mille francs. J'ai répondu à la lettre qui me faisait cette « offre » en la faisant reproduire publiquement. Furieux, « Ils » m'ont fait condamner à 15 jours de prison avec sursis et à une amende en correctionnelle à Saint-Pierre pour dénonciation soidisant calomnieuse. Mais j'ai été acquitté en appel.

La répression, qui avait atteint son point culminant, avec l'affaire Vergès, s'est poursuivie jusqu'aux élections municipales de 1947. Pour vous montrer comment on essaye de décourager les militants démocrates, je m'excuse de prendre encore un exemple personnel: étant huissier, l'ex-gouverneur Capagorry m'avait refusé un congé durant la campagne électorale: il me mit en demeure de choisir entre mon titre de maire et ma charge d'huissier; je fus obligé de renoncer à celle-ci. Heureusement, les démocrates se sentent aujourd'hui

plus forts et savent résister victorieusement à des pressions de ce genre. C'est ce qui fait enrager leurs ennemis.

— Vous nous avez parlé de 85 o/o d'illettrés. N'y a-t-il rien eu de fait pour introduire l'instruction publique obligatoire?

— La situation est d'autant plus difficile en cette matière que M. Fouque directeur de l'Instruction publique, favorise l'enseignement confessionnel, tolérant notamment la distribution aux élèves des journaux de l'évêché. Les enfants vont à l'église deux fois par semaine sous la conduite de leurs maîtres.

On n'est pas pressé de généraliser l'éducation laïque. C'est ainsi que l'école Joinville, à St-Denis, est en réparation, les travaux sont inachevés, « FAUTE DE MATÉRIAUX ». Mais celle des frères endommagée par un cyclone en 1945, est déjà reconstruite en béton avec l'aide de l'administration, Capagorry même, a osé demander au Conseil général, qui la lui refusa une subvention de 3 millions!

— En somme, il vous reste beaucoup à faire pour que la démocratie et la justice deviennent des réalités à la Réunion?

— Oui, il nous faudra lutter ardemment, contre les réactionnaires et les factieux de chez nous qui sont encore plus agressifs sur le plan parlementaire et par l'action des masses populaires, que ceux de la métropole et se défendent d'autant plus âprement que leurs privilèges exorbitants sont en jeu. Il nous faut montrer à la population réunionnaise qu'elle n'a pas eu tort de vouloir lier plus étroitement encore son sort à celui de la France, qu'elle a ainsi avancé sur la voie de la liberté, de la justice et du progrès.

C'est pour cela que luttent de toutes leurs forces les démocrates de la Réunion, toujours plus nombreux et plus puissants et ils se sentent soutenus par la solidarité de l'opinion démocratique française, dont le Secours Populaire Français et son journal « La Défense » sont les porte-paroles, qui se sont acquis par leurs courageuses campagnes l'affection de toute notre population.

La Défense N° 159 — Semaine du 16 au 22 Janvier 1948.

GRAND MEETING

au

Jardin Colonial

dimanche

1^{er} février à 16 h.

Républicains!

Démocrates!

Tous au Jardin Colonial
dimanche après-midi

pour entendre les camarades Henri Lapierre — Mario Hoarau — Louis Odru.

IL FAUT

que les élections de St-Denis soient annulées

.....

L'AUDIENCE solennelle au cours de laquelle le Conseil de Préfecture devait, le 27 janvier, se saisir de notre requête en annulation des opérations électorales qui eurent lieu à St-Denis le 19 octobre 1947, a dû être ajournée au 30 janvier.

Notre avocat a insisté pour que le Conseil de Préfecture décide qu'il y a lieu à enquête.

Le Conseil de Préfecture ne peut pas refuser cette enquête.

Le dossier est trop lourd de griefs probants contre l'honnêteté de ces opérations électorales, pour que l'enquête ne soit pas accordée et ensuite l'annulation prononcée.

Il faut que l'enquête soit accordée pour que les témoignages si importants des témoins administratifs de St-Denis puissent être recueillis. D'autant plus que dans certaines communes les témoignages de cette sorte n'ont pas été négligés paraissent-ils. A St-Denis ils apprendront aux juges comment au dépouillement la minorité réactionnaire s'est transformée en majorité et a volé aux Communistes des milliers de voix, en attribuant ouvertement, cyniquement à la liste réactionnaire les bulletins de la liste communiste. Il faut que ces témoins soient entendus.

Il faut que l'enquête soit accordée pour que soient versés à notre dossier certains documents qui se trouvent entre les mains du Juge d'instruction et qui concernent deux douzaines d'électeurs de la Montagne (des « gens très bien » pour la plupart) qui ont voté dans les deux bureaux.

Il faut que l'enquête soit accordée pour que soit mise en plein jour que la fraude a été générale dans 18 bureaux de vote.

Il faut que l'enquête soit accordée parce que tout le monde sait que certains des mal élus ont eu le cynisme de se vanter d'avoir fraudé massivement.

Il faut que l'enquête ait lieu parce que tout le monde sait qu'il y a eu fraude électorale sur une grande échelle (au point de renverser complètement la majorité) et que ces élections méritent cent fois d'être annulées.

Et quand nous disons « tout le monde » nous n'en excluons nullement M. le Président du conseil de Préfecture.

Et personne ne peut pas perdre de vue qu'il y a là non pas seulement une question de conscience professionnelle, mais encore un cas de conscience.

Et qu'on ne vienne pas surtout pour excuser des indulgences inadmissibles, des faiblesses coupables, invoquer de fallacieux prétextes: par exemple la nécessité de maintenir l'ordre, de calmer les esprits.

En effet si l'honnêteté foncière et les espoirs des travailleurs républicains de St-Denis et des « quartiers » étaient à nouveau profondément heurtés par de nouveaux et graves procédés colonialistes, de vives réactions se produiraient certainement dans les milieux po-